



Session du 8 juillet 2010  
Sadirac

## Intervention du Président Bernard ARTIGUE

*(seul le discours prononcé fait foi)*

Monsieur le Sénateur, Président du Conseil Général,  
Monsieur le Directeur Départemental des Territoires et de la Mer,  
Mesdames et Messieurs les Présidents, Messieurs les Directeurs,  
Mesdames, Messieurs, Chers collègues,

Permettez-moi au nom de l'ensemble des élus de la Chambre d'Agriculture de souhaiter la bienvenue à Philippe MADRELLE, président du Conseil Général. Nous sommes très heureux de vous accueillir pour le seconde fois de notre mandature au sein de notre session. Vous aviez assisté à notre session de juillet 2008 à Saint-Macaire sur la thématique des circuits courts.

Nous venons d'achever la première partie de notre session consacrée aux aspects statutaires et budgétaires de notre compagnie ainsi qu'à la présentation de notre projet stratégique du Groupe Chambre d'Agriculture.

Je vous propose maintenant de revenir sur les principaux évènements qui ont marqué l'actualité agricole depuis notre dernière session du 9 avril à Coutras, tant au niveau international, national que départemental.

Notre session d'été se déroule une fois de plus dans un contexte meurtri par la crise économique qui affaiblit et fragilise l'ensemble de nos filières agricoles

***Une crise  
agricole qui  
dure et  
s'amplifie***

La publication la semaine dernière des résultats provisoires de l'année 2009 par la Commission des Comptes de l'Agriculture a malheureusement confirmé l'ampleur de la crise agricole, avec une baisse nationale du revenu moyen net par actif de 34 % en 2009, qui s'ajoute aux - 20 % enregistrés en 2008. Le revenu moyen net par actif atteint son plus bas depuis plus de 30 ans.

Autres faits marquants : le report important des investissements agricoles (-9%) d'une part et l'effondrement du solde du commerce extérieur (-38%) qui constituent des indicateurs de l'état de santé de notre secteur.

Dans ce sombre tableau, nous contestons les chiffres d'évolution du revenu agricole publiés pour l'Aquitaine qui affichent une augmentation surprenante de 57 %. Selon le ministère, cette augmentation serait due à

**Un chiffre de revenu agricole pour la Gironde incompréhensible**

une progression du revenu agricole en Gironde de 166 %, imputable à la viticulture !

La Chambre d'Agriculture de la Gironde s'insurge contre ces résultats qui sont en totale contradiction avec la situation que vivent au quotidien les viticulteurs girondins.

A l'heure où la filière subit une forte spirale à la baisse des prix, à l'heure où de nombreuses exploitations sont au bord du dépôt de bilan, la publication d'un tel chiffre est perçue comme une provocation à l'encontre de l'ensemble des agriculteurs et des salariés agricoles de notre département.

**Crise viticole : nécessité de nouvelles mesures**

### **Crise viticole**

Depuis début juin, les réunions et les rencontres sur la situation d'urgence de la viticulture bordelaise se sont accélérées. Nous avons participé le 16 juin à une réunion de crise organisée par le Préfet de la Gironde, avec l'ensemble des acteurs de la filière et des organisations syndicales.

Le 17 juin, je rencontrais le président du Conseil Régional d'Aquitaine. Le 2 juillet, nous avons participé à une réunion organisée par le Conseil Général. A chaque fois, nous avons rappelé la gravité de la situation pour notre viticulture et demandé à l'Etat et aux collectivités territoriales de mettre en œuvre des mesures d'accompagnement spécifiques.

Et je dois avouer que les rumeurs sur le budget 2011 du Ministère de l'agriculture ne sont pas de nature à nous rassurer.

## **Contexte européen : pour une agriculture au cœur de l'ambition européenne**

---

Cette situation catastrophique de nos filières démontre une fois de plus les effets désastreux de 15 années de démantèlement, insidieux mais implacable, des outils de régulation de la PAC.

**Future PAC des objectifs partagés**

Aujourd'hui, il semble que la plupart des Etats-membres partagent les mêmes objectifs stratégiques pour la future PAC :

- garantir l'indépendance et la sécurité alimentaire de l'Union,
- contribuer au dynamisme économique de tous nos territoires,
- et prendre en compte le changement climatique et les enjeux environnementaux.

Cependant, je tiens à rappeler les deux conditions préalables qui nous paraissent indispensables pour une PAC forte : une préférence communautaire maintenue et garantie, dans le cadre de l'OMC et un budget agricole ambitieux et européen.

**Pour une agriculture innovante et diversifiée**

Pour atteindre ces objectifs, nous devons privilégier la performance économique durable de toute la chaîne alimentaire, du producteur au consommateur. Cela suppose d'abord une agriculture innovante, diversifiée, dans le marché, mais préservée des variations erratiques des prix et garantissant un revenu suffisant aux agriculteurs.

Par conséquent, il convient :

- d'intervenir sur les marchés par une généralisation des filets de sécurité et le maintien des outils d'intervention (droits de plantation ou certaines aides couplées),
- de permettre aux producteurs de s'organiser et de peser davantage sur la formation des prix agricoles pour obtenir un revenu suffisant, par une adaptation du droit européen de la concurrence à la spécificité agricole,
- de répondre aux aléas climatiques, sanitaires et économiques par la généralisation à l'échelle européenne d'un système d'assurances cofinancé

## **Contexte national : la Loi de Modernisation de l'Agriculture et de la Pêche**

---

Nous avons consacré notre dernière session au projet de loi de Modernisation de l'Agriculture et de la Pêche. Nous avons accueilli à ce propos le sénateur Gérard CESAR, rapporteur du projet de loi et Thierry FELMANN de l'APCA.

Comme vous le savez, ce texte a été examiné selon la procédure d'urgence et il ne donnera lieu qu'à une seule lecture dans chaque assemblée. Le Sénat a terminé ses travaux fin mai et l'assemblée nationale a adopté le projet de loi, ce mardi. Enfin la Commission mixte paritaire des deux Assemblées doit adopter le texte définitif, lundi prochain.

Je vous rappelle les principaux enjeux de cette loi :

**Les enjeux  
de la LMA**

- la mise en œuvre d'une politique publique de l'alimentation,
- le renforcement du rôle des acteurs économiques et du pouvoir des marchés des producteurs pour défendre le revenu,
- le développement de la gestion des risques climatiques et sanitaires,
- la préservation du foncier agricole,
- le développement d'une agriculture durable et de l'exploitation des forêts.

La mesure phare est la contractualisation écrite sur des prix et volumes entre l'agriculteur et son acheteur, et le renforcement des pouvoirs des interprofessions. A ce sujet, les parlementaires ont supprimé les réserves liées au droit de la concurrence pour l'utilisation des **indicateurs de marché** proposés aux interprofessions, et nous sommes en attente pour la

fin de l'année, de propositions de la commission européenne pour faire évoluer le droit de la concurrence au sein des filières agricoles.

Pour les périodes de crise en fruits et légumes, le président de la République a fait rajouter un accord de modération des marges, entériné par la grande distribution, qui profitera sans doute aux consommateurs et peut être aux producteurs. Les parlementaires ont par ailleurs supprimé les rabais, remises et ristournes en fruits et légumes, y compris hors période de crise.

Par ailleurs je me réjouis que le rôle et les missions des chambres d'agriculture dans la **politique de développement forestier** aient été rétablies même si je m'inquiète du taux excessif, 43%, de remontée du solde de l'impôt forestier à partir de 2012.

Par contre nous regrettons, en matière de **gestion des risques**, que la proposition d'un taux de prise en charge minimum de 50% n'ait pas été retenue pour **l'assurance récolte**, et nous déplorons le manque d'avancées en faveur d'une réassurance publique dans le **domaine forestier**.

Vous l'avez compris, si la LMA peut apporter un certain nombre d'avancées, elle n'apportera pas toutes les réponses que nous attendons loin sans faut.

L'actualité nationale a été également marquée par **la loi Grenelle 2**. La mission des Chambres d'agriculture pour le développement durable des territoires et la lutte contre le changement climatique a été reconnue. Il n'en reste pas moins que ce texte nous interpelle dans de nombreux domaines comme les conséquences des trames vertes et bleues, ou les évolutions des études d'impact et des enquêtes publiques.

## **Actualité agricole départementale**

---

L'évocation de la LMA me permet de faire la transition avec nos problématiques départementales et notamment **foncières**. La loi souhaite faire diminuer de moitié la consommation des espaces agricoles. Nous partageons cet objectif mais les orientations prévues ne sont pas à la hauteur des enjeux. Bien que je me félicite de l'obligation d'un diagnostic agricole dans les SCOT, je suis très sceptique sur le rôle – simplement - consultatif de la commission qui sera saisie pour donner un avis sur le changement de destination des terres. Je crois beaucoup plus au travail de terrain au contact des décideurs, des maires ou présidents de communauté de communes et qui se concrétisera prochainement par la signature de notre Charte « Agriculture, Forêt et Urbanisme ». Francis Massé et Laurent Courau nous en rappelleront les objectifs toute à l'heure.

### **Agriculture Périurbaine**

Les collectivités locales s'intéressent de plus à plus aux problématiques agricoles et notamment au maintien et surtout à la réintroduction de

**Préservation  
des espaces  
agricoles**

l'agriculture sur des espaces dont elles sont propriétaires. Le développement des circuits d'approvisionnement de proximité n'est pas étranger à cet intérêt.

La CUB a engagé une étude sur le devenir agricole de ces espaces et nous avons demandé à être associés à cette mission. La mairie de Bordeaux nous a également sollicité pour un projet de reconversion de terres agricoles en maraîchage BIO.

Aujourd'hui, la réflexion doit dépasser la seule notion de circuits courts et intégrer tous les aspects de l'installation agricole, en veillant à la pertinence économique des projets.

Je voudrais maintenant évoquer l'action de la Chambre d'Agriculture dans le cadre du **plan Ecophyto** et rappeler notre engagement pour l'organisation de la surveillance biologique du territoire, axe crucial du plan pour les agriculteurs afin de leur permettre de mieux raisonner leurs traitements.

Nous sommes également très investis dans l'expérimentation de la formation pour favoriser l'accès à un grand nombre d'exploitants agricoles, dès 2010, au Certiphyto. En matière de vulgarisation, je voudrais saluer le succès des rencontres phyto organisées par la Chambre la semaine dernière qui ont réuni près de 400 viticulteurs, avec des démonstrations de matériels et la participation de nombreux partenaires.

Nous sommes aussi engagés dans le déploiement du dispositif de réseaux de Fermes de démonstration et de référence. Plus que jamais, nous devons nous appuyer sur l'expérience des agriculteurs pour co-construire avec eux les innovations, et c'est toute l'ambition de la Chambre d'Agriculture que de les accompagner sur le terrain. Compte tenu de l'importance de la viticulture dans notre département et des enjeux phytos, nous avons le projet de faire agréer 2 réseaux de fermes en Gironde. Et nous comptons monsieur le Directeur sur votre appui pour l'agrément national de ces réseaux.

La **gestion durable des ressources en eau** est un autre sujet de préoccupation. Depuis deux ans, la profession agricole notamment par l'intermédiaire des Chambres d'Agriculture, est engagée dans une négociation sur la réforme des prélèvements d'eau d'irrigation avec les agences de l'Eau. Au niveau du bassin Adour-Garonne, les Chambres d'Agriculture ont proposé en vain d'intégrer une gestion des cours d'eau par les débits, et non par les volumes, en attendant la création des ouvrages de réalimentation.

Aucune avancée significative n'a été actée par l'administration vis-à-vis des propositions professionnelles et nous nous trouvons dans une situation de blocage. C'est pourquoi les 3 présidents des Chambres régionales d'Agriculture d'Aquitaine, Midi-Pyrénées et Poitou-Charentes ont appelé les 22 Chambres départementales du Bassin Adour-Garonne à suspendre les relations de travail avec les services de l'Etat sur ce dossier en attente d'éléments nouveaux.

**Agriculture  
périurbaine**

**Plan  
Ecophyto**

**Gestion  
durable des  
ressources en  
eau**

A ce sujet, vous trouverez également dans votre dossier de session la motion votée par l'APCA et le courrier des 3 présidents de Chambres Régionales d'Agriculture.

**Référentiel  
Inondation  
Gironde**

Autre aspect dans le domaine de l'eau qui nous préoccupe, c'est la gestion des crues avec le **Référentiel Inondation Gironde** qui concerne les zones d'expansion de crues de l'estuaire. L'agriculture est tout particulièrement impactée. Les projets de zones d'expansion de crues pourraient toucher des milliers d'ha en zone agricole avec toutes les conséquences en terme de perte de récolte ou de fertilité des sols. Nous ne comprenons pas, monsieur le Directeur, que nous ne soyons pas associés aux travaux préparatoires sur ce sujet.

**Xynthia :  
dispositif  
d'indemnisa-  
tion**

A propos d'inondations, et suite à la **tempête Xynthia** du 28 février dernier, le dispositif d'indemnisation des Calamités agricoles se met en place. Les dossiers seront disponibles en mairie prochainement. Nos ADAR et les services de la Chambre assureront le relais et accompagneront les agriculteurs sinistrés pour remplir leurs dossiers.

Nous demandons Monsieur le Directeur un taux d'aide significatif pour le gypage des sols immergés et fragilisés par l'apport de sel. Nous attendons également la mise en œuvre du dispositif additionnel portant sur la perte de fertilité des sols.

Sur ce sujet, la Chambre d'Agriculture a été auditionnée par la mission sénatoriale chargée d'analyser les dispositifs mises en œuvre et de proposer des pistes de réflexion, notamment sur les digues.

**Dégâts de  
nuisibles sur  
les cultures**

Nous avons aussi été interpellés par les nuisances occasionnées par les ragondins sur certains territoires. Face à la recrudescence des **dégâts de nuisibles sur les cultures**, une enquête de terrain a été lancée par nos services pour évaluer l'importance des dégâts causés par les ravageurs.

Il en ressort que 600 ha de vigne et de grandes cultures ont été fortement touchées par les dégâts principalement du fait des ragondins et des corneilles en grandes cultures, mais aussi des lapins en viticulture.

Nous avons organisé une réunion sur le terrain le 17 juin avec l'ensemble des organismes et des institutions concernés pour les sensibiliser aux conséquences sur les récoltes et mettre en place un plan d'action départemental, visant notamment à mieux maîtriser les populations.

Sur ces sujets d'une gravité extrême pour les agriculteurs concernés, je déplore les propos méprisants du directeur de la SEPANSO qui ne comprend pas que les agriculteurs veuillent défendre leur récolte dont dépend souvent la survie de leur exploitation.

Pour terminer, je voudrais aborder, Monsieur le Président du Conseil Général, Monsieur le Directeur des territoires et de la mer, le sujet des **abattoirs**. Depuis deux ans, la Chambre d'Agriculture relaie l'inquiétude

**Abattoir :  
urgence de  
décision**

des éleveurs de Gironde face à la fermeture annoncée de l'abattoir de Bordeaux fin 2011. A ce jour, deux projets se précisent :

- la construction d'un abattoir neuf privé de 700 Tonnes sur le territoire de la CUB, portée par le Groupement des Eleveurs Girondins, en lien avec la mise en place d'une boucherie à Mérignac.
- la modernisation et la mise aux normes de l'abattoir de BAZAS, portées par la commune de Bazas et ses partenaires.

Compte tenu de la taille de notre département et de la localisation des zones d'élevage, ces deux projets ont le mérite de répondre aux besoins de nos éleveurs et en particulier des filières de qualité. Nous vous avons écrit à ce sujet, monsieur le Président ainsi qu'aux Présidents du Conseil régional et de la CUB.

Car l'aboutissement de ces projets nécessite une décision urgente d'engagement financier des collectivités territoriales et de l'Etat, afin de ne pas provoquer de rupture dans l'abattage en Gironde. Nous espérons être entendus.

Vous le voyez, notre Chambre d'Agriculture est engagée sur de nombreux chantiers, souvent en partenariat avec les services de l'Etat et les collectivités territoriales. A ce sujet, je voudrais particulièrement remercier le Conseil Général et son président de l'aide qu'il nous apporte au travers de la convention annuelle de fonctionnement que nous signerons tout à l'heure.

Dans un contexte de rigueur budgétaire, vous avez tenu Monsieur le Président à atténuer la baisse de l'enveloppe accordée à notre chambre dans le cadre de cette convention. Nous vous en remercions très sincèrement ; nous connaissons votre attachement au monde agricole et aux actions que nous conduisons.

Je sais aussi que nous nous retrouverons cet été sur un des nos Marchés des Producteurs de Pays dont vous êtes un habitué.

J'en profite pour vous convier tous à participer à ces marchés festifs qui constituent un moment de convivialité et d'échange entre producteurs et consommateurs, et animent la vie de nos territoires girondins.

Je vous remercie de votre attention.